

## LES REGIONS D'INTERVENTION DU CABINET EN 2014

© par Maître Philippe IMBERT – Avocat à la cour – [www.atelier-taxeslocales.fr](http://www.atelier-taxeslocales.fr)

Les interventions du Cabinet sont effectuées sur la totalité du territoire national, ce qui ne pose pas de difficulté, la procédure étant entièrement écrite.

Comme le montre la carte ci-après, l'activité de 2014 du Cabinet s'est concentrée sur six régions, dont les quatre grandes régions du Sud de la France :

- Languedoc - Roussillon - Midi - Pyrénées,
- Auvergne - Rhône - Alpes,
- Provence - Alpes - Côte d'Azur,
- Aquitaine,
- Ile de France,
- Bretagne.

